

Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec



10^e anniversaire

Bilan des activités

1999-2009

Table des matières

<i>Mot des directions</i>	3
<i>Résumé des travaux de 2008-2009</i>	4
<i>Bilan 1999-2009</i>	5
Réseau de distribution	6
Mesures d'urgence et pannes	8
Le comité de liaison en 2008-2009	10
Les comités et groupes de travail depuis 1999	11
Efficacité énergétique	12
Évaluation foncière	14
Autres dossiers	16
Les rapports d'activité du comité de liaison	18
<i>Perspectives 2009-2010</i>	19

Le comité de liaison

Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur tout sujet pouvant intéresser les deux parties.

Le comité de liaison relève directement des directions de l'UMQ et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé aux assises de l'UMQ.

Mot des directions

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Hydro-Québec sont heureuses de présenter le dixième rapport d'activité de leur comité de liaison. En plus de souligner les moments forts du dernier exercice, nous vous proposons un bilan des grandes réalisations du comité depuis sa création en 1999.

Au cours de 2008-2009, les travaux du comité de liaison ont porté essentiellement sur deux grands dossiers. Après plusieurs années de collaboration, l'UMQ, Hydro-Québec et la Fédération Québécoise des Municipalités ont publié, en décembre 2008, le document **La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec – Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale**. Ce guide, qui sera diffusé au cours du printemps 2009, marque une étape importante dans l'amélioration des relations entre Hydro-Québec et les municipalités dans le domaine de l'évaluation foncière.

Par ailleurs, la plupart des mesures contenues dans l'**entente de partenariat en matière d'efficacité énergétique**, ratifiée en 2007 par l'UMQ et Hydro-Québec, ont été réalisées avec succès. D'une durée de deux ans, cette entente prévoyait diverses actions visant à soutenir les municipalités dans la mise en œuvre d'initiatives en efficacité énergétique. Des discussions sont en cours en vue de poursuivre la collaboration dans ce domaine et d'adapter les interventions de façon à répondre encore plus efficacement aux besoins du milieu municipal.

L'année 2009 marque non seulement le 90^e anniversaire de l'UMQ, mais également les dix ans d'existence du comité de liaison. C'est justement au cours des Assises 1999 de l'UMQ que l'Union et Hydro-Québec ont donné vie au comité.

Issu d'une volonté de travailler ensemble, le comité de liaison a renouvelé les relations entre nos deux organisations. Nous avons démontré au cours de ces dix ans que la concertation dépassait largement, en bénéfiques, les actions ponctuelles posées de part et d'autre. Cette synergie a permis de développer des partenariats, de résoudre des problématiques, d'améliorer des approches et d'explorer des avenues novatrices sur une multitude de sujets nous concernant. Ce bilan 1999-2009 du comité de liaison met en lumière les fruits de cette collaboration et nous invite à poursuivre ce travail commun dans le meilleur intérêt de tous.



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives et secrétaire générale
Hydro-Québec



Robert Coulombe
Président
Union des municipalités du Québec

2008-2009 *Résumé des travaux*

Le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec a tenu deux réunions de travail au cours du dernier exercice. Le tableau ci-dessous fait le point sur la progression des dossiers durant cette période.

Dossier	État d'avancement et résultat
Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec	<p>Décembre 2008 Édition du document <i>La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec – Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale</i>.</p> <p>Avril 2009 Approbation par le comité de liaison du plan de diffusion du guide.</p>
Efficacité énergétique	<p>Entente Hydro-Québec – UMQ en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Avril 2008 Rencontres d'information et d'échanges avec les élus municipaux lors des Assises 2008 de l'UMQ (caucus d'affinité).</p> <p>Printemps-automne 2008 Séances de formation offertes aux intervenants municipaux en matière de gestion de projets d'efficacité énergétique.</p> <p>Hiver-printemps 2009 Discussions en vue du renouvellement de l'entente de partenariat en efficacité énergétique.</p> <p>Suivi des programmes DRMC (volet communautaire) et Recyc-Frigo</p> <p>Octobre 2008 Suivi du déploiement de l'approche régionale et communautaire du programme Diagnostic résidentiel Mieux consommer (DRMC).</p> <p>Avril 2009 Suivi du déploiement du programme Recyc-Frigo.</p>
Conventions techniques normalisées de projets de distribution	<p>Avril 2009 Présentation au comité de liaison du bilan de la consultation sur les conventions techniques normalisées pour la réalisation de projets de branchement électrique ou de télécommunications. La révision des conventions, qui met à contribution les entreprises de télécommunications partenaires, devrait se terminer en juin 2009.</p>

Bilan 1999-2009

Réseau de distribution

Mesures d'urgence et pannes

Efficacité énergétique

Évaluation foncière

Autres dossiers

Toutes les productions présentées dans le présent bilan sont directement issues du comité de liaison ou ont bénéficié des échanges tenus en son sein. Pour mieux saisir la portée des divers travaux, nous vous invitons à consulter le *Bilan des activités 1999-2004* du comité de liaison et les rapports d'activité qui ont suivi.



Réseau de distribution

OBJECTIF

Traiter des enjeux et des avenues de collaboration touchant l'établissement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité, notamment les problématiques relatives au lotissement et à l'urbanisme, le prolongement et l'enfouissement du réseau de distribution ainsi que les conditions de service qui y sont rattachées.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

1999 et 2001

Deux guides sur le lotissement et le réseau de distribution (réseau aérien en 1999 et réseau souterrain en 2001).

Printemps et automne 2008

Programmes d'enfouissement des réseaux *Embellir les voies publiques* et *Sites d'intérêt patrimonial et culturel*.

Décembre 2004

Document *Réseaux câblés – Guide en matière de distribution souterraine*.

Octobre 2008

Document *Faire une demande de service – Guide pratique à l'usage des promoteurs et des municipalités*.

Présentation du dossier

Les municipalités et les entreprises de services publics entretiennent des relations étroites et partagent certaines préoccupations en matière de déploiement des réseaux techniques urbains (RTU). La qualité du service, la sécurité du public, l'intégration harmonieuse des équipements dans l'espace public, les innovations technologiques ainsi que les coûts d'installation des réseaux sont autant de questions d'intérêt pour les municipalités, non seulement à titre de clientes mais également en vertu de leurs responsabilités en matière d'urbanisme, de gestion de réseaux (égout, aqueduc, éclairage public, etc.) et de développement économique.

Au cours des dix dernières années, le comité de liaison s'est penché sur différents dossiers relatifs au réseau de distribution d'Hydro-Québec. Plusieurs tables de concertation et comités techniques — certains avec des partenaires en télécommunications et en câblodistribution — ont donné lieu à des améliorations de programmes, à la modification de certaines pratiques et au développement d'approches et de méthodes de déploiement des réseaux.

Bilan des travaux

Les encadrés qui suivent donnent un aperçu des interventions du comité de liaison dans le domaine des réseaux de services publics. Les principaux aspects traités concernent le **lotissement résidentiel**, les **réseaux câblés** ainsi que les problématiques d'**enfouissement**.



Lotissement et réseau de distribution – Guide des bonnes pratiques

Lotissement et réseaux de distribution souterrains – Guide des bonnes pratiques

Réalisés conjointement par Hydro-Québec, Bell Canada et l'UMQ — ainsi que Vidéotron pour les réseaux souterrains —, ces guides techniques sont destinés à l'ensemble des intervenants du monde municipal (gestionnaires, arpenteurs-géomètres, promoteurs immobiliers et autres) qui participent à l'élaboration de projets de lotissement.

Ils mettent en relief les enjeux relatifs à l'établissement des réseaux aériens et souterrains dans les nouveaux lotissements et proposent des approches visant une meilleure intégration des réseaux de distribution. L'application des principes exposés dans ces guides se traduit par la diminution du nombre d'équipements requis pour les services d'alimentation électrique et de télécommunications.



Réseaux câblés – Guide en matière de distribution souterraine

Cet ouvrage de référence, paru en décembre 2004, est le fruit d'un groupe de travail multipartite (UMQ, Hydro-Québec, FQM, Bell Canada, Telus, Cogeco et Vidéotron). Il propose un éventail de procédures normalisées et de pratiques favorisant la réalisation optimale des projets d'enfouissement et de déploiement des réseaux souterrains dans les nouveaux ensembles résidentiels.



Faire une demande de service – Guide pratique à l'usage des promoteurs et des municipalités

Publié en octobre 2008 par Hydro-Québec, ce guide s'adresse aux promoteurs et aux municipalités qui doivent présenter une demande de service d'électricité. On y précise les conditions nécessaires à l'obtention de service dans de nombreuses situations : alimentation de nouvelles unités, nouveaux besoins de clients existants, enfouissement d'une ligne existante, etc. En s'appuyant sur les conditions de service établies par la Régie de l'énergie, le guide décrit les encadrements d'Hydro-Québec applicables aux demandes de service.



Embellir les voies publiques – Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité

Par ce programme, qui prévoit le versement d'une contribution financière à l'enfouissement de certains tronçons de lignes, Hydro-Québec entend soutenir les municipalités dans leurs efforts pour embellir leurs espaces urbains. De concert avec les autorités municipales concernées, les spécialistes d'Hydro-Québec optimisent les projets d'enfouissement qui leur sont soumis afin de permettre aux collectivités de bénéficier, au meilleur coût, des avantages de l'enfouissement.



Enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel

Bell, Vidéotron, Telus, Cogeco, Télébec, l'ACTQ et Hydro-Québec s'associent pour proposer ce programme aux municipalités desservies par Hydro-Québec. Une aide financière vient appuyer l'enfouissement de lignes de distribution existantes sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel. Lancée en septembre 2006, cette initiative prend la relève d'un programme administré par le MRNF.

Mesures d'urgence et pannes

OBJECTIF

Faire le point sur les relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence causée par une panne majeure et proposer des moyens d'améliorer les mécanismes de collaboration, la rapidité de réaction et la qualité de l'information transmise dans ce contexte.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Avril 2001

Promotion de la ligne téléphonique dédiée aux intervenants municipaux.

Juin 2003

Mise en ligne du lien Internet municipal (LIM).

Avril 2006

Document *Pannes d'électricité – Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale*.

Présentation du dossier

À la suite d'événements survenus à la fin des années 1990 — dont les tempêtes de pluie verglaçante de janvier 1997 et de janvier 1998 —, le comité de liaison a examiné les relations entre Hydro-Québec et les municipalités au cours des pannes d'électricité importantes. Il en ressort que la principale préoccupation des municipalités en situation d'urgence est liée au besoin d'information sur l'étendue des pannes et sur leur durée. Les intervenants municipaux ont notamment souligné les besoins prioritaires suivants :

- avoir accès rapidement, à des intervalles réguliers, à un bilan de la situation des pannes majeures touchant leur territoire ;
- obtenir plus rapidement des pronostics détaillés de rétablissement du service d'électricité, particulièrement en ce qui concerne les équipements municipaux stratégiques (stations de pompage, casernes de pompiers et autres) ;
- recevoir d'Hydro-Québec une information vulgarisée et géoréférencée sur les pannes qui tienne compte globalement des limites territoriales municipales.

Bilan des travaux

Les travaux du comité de liaison ont confirmé la pertinence de la ligne téléphonique d'urgence dédiée aux intervenants municipaux qui avait été mise en place par Hydro-Québec à la fin de 1999. Ils ont également conduit à la création du **lien Internet municipal (LIM)** réservé aux maires, aux coordonnateurs municipaux des mesures d'urgence et aux chefs des communautés autochtones. Enfin, les efforts du comité ont rendu possible la publication, en avril 2006, d'un document de **planification de la sécurité civile** visant à faciliter les relations entre les municipalités et Hydro-Québec en situation d'urgence.

2008-2009 Le comité de liaison

Direction d'Hydro-Québec

Direction de l'UMQ

Comité de liaison

• 3 membres de l'UMQ • 3 membres d'Hydro-Québec • 2 coordonnateurs • 2 secrétaires

MEMBRES D'HYDRO-QUÉBEC

Yves Galipeau,
coordonnateur
Chef – Relations avec les collectivités, direction principale – Planification stratégique et relations gouvernementales



Danielle Lapointe
Directrice – Processus d'affaires, vice-présidence – Clientèle, Hydro-Québec Distribution



Mark Saucier
Directeur – Efficacité énergétique, vice-présidence – Clientèle, Hydro-Québec Distribution



Agathe Simard
Directrice régionale et directrice – Réseau de distribution, région Richelieu, Hydro-Québec Distribution



François Joly,
secrétaire
Conseiller – Affaires régionales, direction principale – Planification stratégique et relations gouvernementales



MEMBRES DE L'UMQ

Peggy Bachman,
coordonnatrice
Directrice générale, UMQ



Robert Coulombe*
*Maire, Maniwaki
Président de l'UMQ*



Denis Lapointe*
*Maire,
Salaberry-de-Valleyfield*



Gérald Lemoyne
*Maire,
Baie-James
et Lebel-sur-Quévillon*



Jean Langevin,
secrétaire
Conseiller aux politiques, UMQ



* MM. Coulombe et Lapointe ont présidé les travaux du comité de liaison au cours de l'exercice 2008-2009.

MEMBRES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

HYDRO-QUÉBEC

Jean Fontaine,
coordonnateur
1999-2000
Chef – Projets spéciaux, direction – Affaires corporatives



Maria Vaccaro,
coordonnatrice
2001-2007
Chef – Affaires gouvernementales et collectivités, direction – Affaires corporatives



Jacques Grenier,
membre 1999-2002
Directeur – Plan et contrôle, Hydro-Québec Distribution



Jean Bouchard,
membre 1999-2008
Directeur – Plans et stratégies d'affaires, vice-présidence – Réseau, Hydro-Québec Distribution



Carminé De Benedictis,
membre 2003-2004
Directeur régional et directeur – Services à la clientèle, région Laurentides, Hydro-Québec Distribution



Daniel Gagnon,
membre 2004-2006
Directeur régional et directeur – Services à la clientèle, région Laurentides, Hydro-Québec Distribution



UMQ

Raymond L'Italien,
coordonnateur
1999-2004
Directeur général, UMQ



Marc Croteau,
coordonnateur
2005-2007
Directeur général, UMQ



André Lachapelle,
membre 1999-2000
Directeur général, Saint-Bruno-de-Montarville



Bernard Paquet,
membre 1999-2000
Maire, Saint-Laurent



Claude Bernier,
membre 2000-2003
Maire, Saint-Hyacinthe



Roger Thériault,
membre 2000-2004
Directeur général, Saint-Jean-sur-Richelieu



Monique Richer,
membre 2004-2005
Mairesse, Rosemère



Diane Simard,
secrétaire 1999-2000
Conseillère aux politiques, UMQ



Note : Les titres ci-dessus correspondent aux postes occupés lorsque les personnes étaient membres du comité de liaison.

Les comités et groupes de travail depuis 1999

Afin de l'aider dans sa tâche, le comité de liaison a mis sur pied treize comités techniques ou groupes de travail pour approfondir certains sujets ou dossiers particuliers. L'UMQ et Hydro-Québec tiennent à remercier tous les intervenants qui, depuis 1999, ont donné de leur temps et apporté leur expertise au comité de liaison.

Comité technique ou groupe de travail	Période d'activité	Rapport d'activité*
Enfouissement des réseaux		
Comité consultatif de l'UMQ sur l'enfouissement des réseaux de distribution	Septembre 1999 à décembre 2000	2001-2002
Comité technique sur l'enfouissement des réseaux de distribution	Décembre 2000 à juin 2001	2001-2002
Groupe de travail chargé de réaliser le guide de gestion des projets de distribution souterraine	Juin 2003 à octobre 2004	2004-2005
Évaluation foncière		
Comité technique sur l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec	Juin 1999 à janvier 2000	2000-2001
Comité conjoint FQM – Hydro-Québec – UMQ sur l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec	Janvier 2001 à avril 2001	2000-2001
Groupe de travail chargé de réaliser le document de référence sur l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec	Février 2002 à avril 2005	2004-2005
Mesures d'urgence et pannes		
Groupe de travail chargé de la bonification des relations Hydro-Québec – municipalités en situation d'urgence	Janvier 2002 à décembre 2003	1999-2004
Comité consultatif chargé de commenter le document <i>Pannes d'électricité – Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale</i>	Mars 2006	2005-2006
Maîtrise de la végétation		
Équipe de travail sur la maîtrise de la végétation arborescente en milieu urbain	Janvier 2000 à juin 2002	2002-2003
Réseau de distribution		
Groupe de travail sur le document <i>Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels – Guide des bonnes pratiques</i>	Juin 2006 à mars 2007	2006-2007
Comité technique sur les conventions normalisées de projets de distribution**	Actif depuis mars 2006	2005-2006
Efficacité énergétique		
Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – volet municipal	Octobre 2003 à juin 2004	2004-2005
Comité technique conjoint FQM – Hydro-Québec – UMQ sur le PGEE – volet municipal	Novembre 2005 à décembre 2006	2006-2007

* Les différents rapports d'activité du comité de liaison donnent la composition et expliquent les mandats des comités techniques et groupes de travail.

** Les travaux de ce comité ont été suspendus de juin 2006 à septembre 2007 afin de prendre en compte la décision de la Régie de l'énergie relative à la révision des conditions de service d'électricité (ancien règlement 634).



Efficacité énergétique

OBJECTIF

Concevoir et planifier des mécanismes, des mesures concrètes ou toute autre modalité qui faciliteront le déploiement du PGEE auprès de la clientèle municipale et qui favoriseront la mise en œuvre d'initiatives ou de projets d'efficacité énergétique dans les municipalités.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Avril 2001

Entente Hydro-Québec – UMQ sur la mise en œuvre du PGEE dans le secteur municipal.

Octobre 2003

Entente Hydro-Québec – UMQ confirmant la participation de l'UMQ aux travaux du comité consultatif multipartite sur l'adaptation du volet municipal des programmes d'initiatives énergétiques.

Novembre 2004

Document *27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal.*

Décembre 2006

Recommandations du comité technique sur le développement des initiatives commerciales du PGEE auprès de la clientèle municipale.

Avril 2007

Entente Hydro-Québec – UMQ en matière d'efficacité énergétique.

Présentation du dossier

Depuis plusieurs années, l'UMQ cherche à sensibiliser ses membres aux potentiels d'économie d'énergie et encourage les municipalités à gérer efficacement leur consommation énergétique. Parallèlement, Hydro-Québec reconnaît l'importance et les particularités du marché municipal et désire faciliter la réalisation de projets d'efficacité énergétique dans le milieu municipal.

C'est pourquoi, dès 2001, le deux partenaires ont mis en œuvre une série d'actions destinées à adapter à la réalité municipale les programmes offerts dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique (PGEE) d'Hydro-Québec et à soutenir la réalisation d'initiatives et de projets en efficacité énergétique dans les municipalités. Il faut aussi mentionner que durant cette période l'UMQ est devenue intervenante auprès de la Régie de l'énergie dans le dossier du PGEE.

Bilan des travaux

Nous vous présentons certaines des collaborations marquantes des dernières années en matière d'efficacité énergétique, soit la conclusion de l'**entente Hydro-Québec – UMQ**, la publication des **27 pratiques gagnantes** ainsi que le suivi des programmes **Mieux consommer** et **Recyc-Frigo**.



Signature de l'entente Hydro-Québec-UMQ en matière d'efficacité énergétique lors des Assises 2007 de l'UMQ. De gauche à droite: Jean Perrault (maire de Sherbrooke et président de l'UMQ), Bruno Gingras (vice-président - Services à la clientèle à Hydro-Québec Distribution) et Denis Lapointe (maire de Salaberry-de-Valleyfield et président du comité de liaison).

Entente Hydro-Québec-UMQ en matière d'efficacité énergétique

Par cette entente conclue lors des Assises 2007 de l'UMQ, les deux partenaires désirent promouvoir les initiatives en efficacité énergétique et soutenir leur mise en œuvre par les municipalités. L'entente a notamment été à l'origine:

- du Comptoir de services en énergie et en environnement de l'UMQ, qui donne accès à l'information de première ligne sur les pratiques d'efficacité énergétique applicables au milieu municipal ainsi qu'à des services d'accompagnement et de soutien technique;
- de formations techniques sur la gestion des projets d'efficacité énergétique;
- de mesures de promotion et de sensibilisation auprès des intervenants municipaux.

Les discussions se poursuivent quant au renouvellement de l'entente, qui vient à échéance au printemps 2009.



27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal

Le secteur municipal regroupe des municipalités très différentes sur les plans de la population, des ressources, du bâti et des équipements. Le contexte d'implantation de mesures d'efficacité énergétique varie donc grandement d'une municipalité à l'autre. En s'appuyant sur les réalisations du monde municipal et sur les travaux du comité consultatif mis en place en 2003, Hydro-Québec a rassemblé 27 pratiques gagnantes. On y décrit en détail les six grandes étapes du processus d'implantation d'un projet adapté au contexte municipal.



Lancement officiel du DRMC à Trois-Rivières le 17 octobre 2007. De gauche à droite: Louise Pelletier (directrice régionale - Mauricie et directrice - Production Des Cascades), Lynda Laquerre (conseillère - Relations avec le milieu à la direction régionale - Mauricie) et Yves Lévesque (maire de Trois-Rivières).

L'approche communautaire du Diagnostic résidentiel Mieux consommer

Afin de promouvoir le DRMC auprès de la population, Hydro-Québec mise sur la participation des municipalités et des MRC dans la promotion du questionnaire de diagnostic. Ainsi, pour chaque nouvelle évaluation remplie, une contribution financière est accordée pour la réalisation d'un projet communautaire et d'intérêt public.

Cette mesure, lancée en octobre 2007, connaît à ce jour un vif succès. Le programme se déploie progressivement à travers le Québec et devrait se terminer à la fin de 2010.



Le programme Recyc-Frigo

Ce programme d'Hydro-Québec consiste à retirer du marché les réfrigérateurs et les congélateurs énergivores. Sa réalisation a été confiée à un consortium (Recyc-Frigo Environnement) qui offre un service gratuit de récupération et de recyclage des appareils. Le comité de liaison s'est penché sur les conditions de réalisation de ce programme et notamment sur les mesures mises en place pour assurer le recyclage des vieux appareils. Il est à noter que le recyclage est effectué dans une usine de Laval qui fait appel à une technologie inédite au Québec.

Évaluation foncière

OBJECTIF

Améliorer les relations entre Hydro-Québec et les municipalités en matière d'évaluation foncière et proposer des moyens de réduire les recours aux tribunaux.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Avril 2001

Entente de principe FQM – Hydro-Québec – UMQ.

Printemps 2001

Reconnaissance par Hydro-Québec de la mise au rôle d'évaluation des abris coquilles des postes de transport.

Juin 2002

Modification de l'article 68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* précisant le statut foncier des équipements de télécommunications sans fil d'Hydro-Québec.

Décembre 2008

Document *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec – Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale*.

Présentation du dossier

Entre 1995 et 1999, Hydro-Québec a demandé la révision de l'évaluation foncière de 44 % des unités d'évaluation. Près de la moitié des demandes concernaient la mise au rôle de constructions ou d'équipements faisant partie du réseau d'énergie électrique. Le comité de liaison a analysé la situation et mis en lumière trois facteurs contribuant à la mésentente :

- Le libellé de l'article 68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) prêtait à interprétation.
- Les relations entre les parties sont rendues difficiles par la complexité du régime foncier applicable à Hydro-Québec, par la nature singulière de certaines de ses propriétés et par le volume imposant de dossiers traités chaque année.
- L'existence d'un double régime d'imposition foncière des propriétés d'Hydro-Québec empêche les municipalités d'apprécier la contribution foncière globale de l'entreprise.

Bilan des travaux

Les recommandations du comité de liaison ont conduit à une **entente de principe** ratifiée en avril 2001 par Hydro-Québec, l'UMQ et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Cette entente propose différentes mesures visant à améliorer les relations entre Hydro-Québec et les municipalités en matière d'évaluation foncière des propriétés de l'entreprise. Parmi elles figure un **document de référence sur la mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec**, qui a été produit à la fin de 2008.

Par suite de l'application progressive du contenu de l'entente, les contestations portant sur la mise au rôle des propriétés d'Hydro-Québec ont radicalement diminué depuis 2001 et les relations entre les municipalités et l'entreprise dans ce domaine se sont grandement améliorées.



Signature le 5 avril 2001 de l'entente de principe FQM – Hydro-Québec – UMQ relative à l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec.
De gauche à droite: Guy Leblanc (président de l'UMQ), Marie-José Nadeau (vice-présidente exécutive – Affaires corporatives et secrétaire générale d'Hydro-Québec) et Michel Belzil (président de la FQM).

Entente de principe FQM – Hydro-Québec – UMQ en matière d'évaluation foncière

Mesure 1:

Arrêt des contestations de la mise au rôle d'évaluation des abris coquilles des postes de transport et reconnaissance par Hydro-Québec que le 3^e alinéa de l'article 68 s'applique à l'ensemble de ses postes.

Mesure 2:

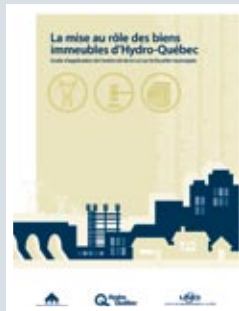
Modification de l'article 68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* précisant le statut foncier des équipements de télécommunications sans fil d'Hydro-Québec.

Mesure 3:

Élaboration d'un **processus facilitant les échanges d'information** entre l'entreprise et les évaluateurs municipaux en amont et en marge de la production des rôles d'évaluation.

Mesure 4:

Réalisation d'un **document de référence** en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec destiné aux intervenants municipaux.



La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec – Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale

La production d'un document de référence en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec fait partie des mesures inscrites dans l'entente de 2001. Publié en décembre 2008, ce guide contient les principales informations d'ordre juridique et technique visant à faciliter la prise de décision des intervenants municipaux. On y trouve notamment:

- un tour d'horizon des principaux composants du réseau d'Hydro-Québec afin d'en faciliter l'identification;
- un sommaire des dispositions législatives applicables;
- une description des immeubles et constructions d'Hydro-Québec, assortie du traitement fiscal applicable et des références juridiques pertinentes.

Le document fera l'objet d'une diffusion auprès des évaluateurs municipaux et des autres intervenants concernés.

Autres dossiers

Voici un aperçu des autres sujets ayant fait l'objet de discussions au comité de liaison depuis 1999. Certains d'entre eux ont donné lieu à des collaborations plus étroites, mentionnées dans les encadrés.

Appels d'offres pour de l'énergie éolienne

Hydro-Québec Distribution a lancé trois appels d'offres pour l'achat d'énergie éolienne produite au Québec: en mai 2003 (1 000 MW), en octobre 2005 (2 000 MW) et enfin en avril 2009 pour de l'énergie éolienne issue de projets communautaires (250 MW) et autochtones (250 MW). Le dossier a été présenté au comité de liaison. Le processus d'attribution de ces tranches de production est strictement encadré par la Régie de l'énergie.

Système d'information clientèle

Le comité de liaison a été informé en décembre 2005 de la mise en place de la deuxième phase du système d'information clientèle (SIC) d'Hydro-Québec Distribution. En vigueur depuis janvier 2006, le SIC vise la modernisation des processus d'affaires et le remplacement des quelque 200 systèmes d'information qui soutiennent les activités de vente et de services à la clientèle commerciale. Le comité de liaison a assuré une vigie quant aux impacts de cette implantation sur la clientèle municipale.

Location d'espace sur les poteaux et de circuits électriques pour l'éclairage public

En septembre 2006, Hydro-Québec présentait au comité de liaison un projet d'ajustement tarifaire pour la location d'espace sur les poteaux et de circuits électriques aux fins de l'éclairage public. Cette hausse, effective depuis avril 2007, fait suite à une période de six ans de gel tarifaire. Malgré le caractère relativement modeste de la hausse, le comité de liaison a fait valoir l'importance d'informer le plus rapidement possible les municipalités touchées. Aussi, dès l'automne 2006, Hydro-Québec a transmis aux municipalités concernées une lettre les informant sur le coût induit par cet ajustement.



Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels – Guide des bonnes pratiques

Lancé en avril 2007, ce guide est le résultat de plusieurs années de travail d'un groupe réunissant des experts de l'UMQ, d'Hydro-Québec et de sept autres partenaires issus des milieux de la construction et de la rénovation résidentielle. Abondamment illustré, il fait le point sur les enjeux relatifs à l'intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels. On y trouve notamment une série de fiches techniques qui présentent un éventail de solutions adaptées aux situations les plus courantes, qu'il s'agisse de travaux visant le réseau ou d'interventions sur les bâtiments.



La maîtrise de la végétation: un partenariat profitable

L'UMQ, la FQM et Hydro-Québec ont réalisé ce document qui expose les axes de collaboration entre l'entreprise, les municipalités et les MRC en matière de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes. Publié à l'automne 2002, ce guide met en relief les principaux enjeux de la maîtrise de la végétation et présente les avantages réciproques d'une collaboration étroite entre Hydro-Québec et les municipalités. De plus, l'UMQ et Hydro-Québec ont rendu disponible un protocole d'entente type afin de faciliter l'établissement de partenariats entre Hydro-Québec et les intervenants municipaux dans ce domaine.

L'UMQ devant la Régie de l'énergie

Depuis 2002, l'UMQ est présente comme intervenante devant la Régie de l'énergie. Elle a assuré la prise en considération de la spécificité municipale dans le traitement des enjeux énergétiques d'importance en lien avec près d'une vingtaine de causes entendues par la Régie. On peut notamment mentionner les suivantes :

- demandes du distributeur relatives à la détermination du coût du service et à la modification des tarifs de distribution d'électricité ;
- demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité de source éolienne et approbation de la grille de pondération des critères non financiers ;
- demandes de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec ;
- demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2008-2017 du distributeur ;
- demande d'autorisation de la construction de la nouvelle centrale thermique de Kuujjuaq ;
- demande d'approbation du budget du Plan global en efficacité énergétique (PGEE) ;
- demandes relatives à la modification de certaines conditions de service d'Hydro-Québec liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents ;
- demande relative au tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (tarif BT).

Pour plus d'information sur la participation de l'Union des municipalités du Québec aux travaux de la Régie de l'énergie, vous pouvez communiquer avec l'UMQ ou visiter www.umq.qc.ca.

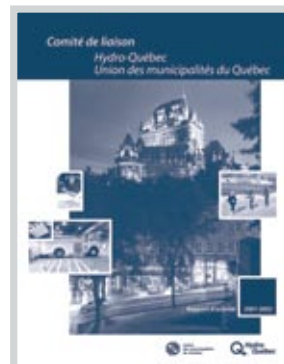
Les rapports d'activité du comité de liaison



1999-2000



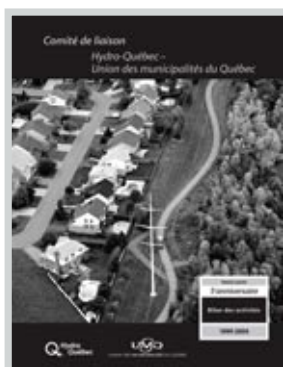
2000-2001



2001-2002



2002-2003



Bilan 1999-2004



2004-2005



2005-2006



2006-2007



2007-2008

Ces rapports d'activité ainsi que les autres documents mentionnés dans le présent bilan peuvent être consultés sur la page Web d'Hydro-Québec consacrée aux « Affaires municipales et régionales » : www.hydroquebec.com/municipal.

2009-2010 Perspectives

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2009-2010 par le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec :

- dépôt du rapport final de consultation relatif aux conventions techniques de projets de distribution ;
- poursuite de la collaboration UMQ – Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique et révision de l'entente entre les deux organisations ;
- suivi des discussions au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) concernant les réseaux techniques urbains (RTU) et la gestion des emprises publiques ;
- présentation du Plan d'action en développement durable d'Hydro-Québec.

En plus de suivre l'évolution des dossiers en cours, vous êtes invités à faire part de vos attentes et de vos préoccupations aux membres du comité de liaison, afin que ses travaux continuent de refléter le plus fidèlement possible les priorités du monde municipal et celles d'Hydro-Québec.





Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec–Union des municipalités du Québec, veuillez communiquer avec:

François Joly

Hydro-Québec

Téléphone: 514 289-2211, poste 2510

Télécopieur: 514 289-4488

Courriel: joly.francois@hydro.qc.ca

Jean Langevin

Union des municipalités du Québec

Téléphone: 514 282-7700, poste 236


Télécopieur: 514 282-8893 ou 514 282-7711

Courriel: jlangevin@umq.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des municipalités du Québec
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Mai 2009

2009G111F

 Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.